

# LA ROUTE Randonnée Découverte

A la découverte du patrimoine du Sud Aveyron du 30 juillet au 5 août 2017  
Rassemblement samedi 29 juillet.

Les neuf pages sont à retourner paraphées et signées

## FICHE D'INSCRIPTION

Nom :

Prénom :

Adresse :

Nom du Département :

Nom de la région

Courriel :

Téléphone :

Date de naissance :

Sexe :

Si vous êtes mineur(e), coordonnées de l'adulte accompagnateur responsable :

Veillez indiquer le nom et le téléphone d'une personne à contacter en cas de besoin :

Vous serez (cochez la case)

Cavalier

Attelage

Marcheur

Accompagnateur \*

Vététiste

Place assise attelage

de M.....

Si vous êtes cavalier, veuillez indiquer votre niveau d'équitation : ... Galop

Si vous êtes meneur d'attelage, veuillez indiquer le nombre de chevaux : ....

\*L'accompagnateur est la personne qui seconde un randonneur, il est responsable du montage des parcs de son randonneur, du transport de son véhicule et de son matériel. Il n'emprunte pas le parcours de la randonnée, mais bénéficie des repas, spectacles et visites.

## ASSURANCE

Votre numéro de licence FFE .....  
ou votre attestation d'assurance. La copie de ces pièces est OBLIGATOIRE.

Vous souhaitez participer (cochez la mention appropriée) :

- Quatre premiers jours(du 30 juillet au 2 août), arrivée la veille soit le 29 juillet.
- Quatre derniers jours (du 2 au 5 août), arrivée le 3 juillet en matinée ou la veille au soir.

Pour les inscrits des quatre derniers jours, réservez le repas de la veille en cochant la case :

- dîner du mardi 1<sup>er</sup> août 2017 (le paiement se fera sur place).
- toute la durée de la randonnée (du 30 juillet au 7 août)

Vous souhaitez (cochez la mention appropriée) :

- Laisser votre véhicule à l'étape finale (étape du 5 août) et être rapatrié(e) par l'organisation à l'étape de départ.
- Faire suivre votre véhicule tous les jours.

Je choisis le tarif :

- Adulte 7 jours 595 €
- Adulte 4 jours : 380 €
- Enfant - de 12 ans 7 jours : 520 €
- Enfant - de 12 ans 4 jours : 340 €
- Accompagnateur 7 jours : 370 €
- Accompagnateur 4 jours : 230 €
- Tarif groupe 7 jours (à partir de 8 personnes) 550€ adultes- 500€ moins de 12 ans.
- Tarif de groupe 4 jours (à partir de 8 personnes) 350€ adultes-320€ moins de 12 ans.

Si vous participez à l'intégralité de la randonnée, vous versez en vous inscrivant **30%** d'acompte soit la somme de..... euros,

si vous participez à quatre jours de la randonnée vous versez l'**intégralité** du montant en vous inscrivant soit la somme de ..... euros,

par chèque libellé au nom de : association Découverte du patrimoine à cheval.

Que vous soyez cavalier, meneur, marcheur, accompagnateur ou vététiste, l'inscription sera validée par le retrait de l'acompte ou vous sera renvoyée dans un délai de deux semaines si nous sommes complets.

A renvoyer à l'adresse suivante :

**Association Découverte du patrimoine à cheval  
Serres  
12310 Palmas**

## FICHE TECHNIQUE

### **Matériel à prendre :**

Tente et duvet.

Pour tous les participants, prévoir une gourde, une lampe torche, des lunettes de soleil, des chaussures étanches et montantes. Penser à prendre des vêtements et chaussures de rechange.

Le port du casque ou de la bombe est obligatoire pour tous les vététistes et cavaliers.

Pour les cavaliers et meneurs :

Le soir votre (vos) cheval (chevaux) sera (seront) dans un parc installé par nos soins à l'emplacement qui vous sera indiqué par l'organisation avec votre matériel marqué à votre nom ou initiales:

- 12 piquets de clôture en fer ou en plastique
- ruban dans enrouleur obligatoire et poignée
- poste de clôture électrique
- 2 seaux par cheval

Prévoir un grand sac ou tendeurs afin de rassembler vos piquets et votre pôle de clôture électrique.

Penser à prendre également un licol et une longe de rechange (longe pour mettre à l'attache).

Prévoir pharmacie de premier secours pour vous et votre cheval.

### **Location de chevaux**

Pour tous ceux qui souhaitent louer leur cheval, une liste de partenaires est disponible sur le site [www.laroutedusel-rando-decouverte.com](http://www.laroutedusel-rando-decouverte.com) à la rubrique inscription.

### **Transport et navettes**

**Formule 1** : les participants n'ayant pas besoin de leurs véhicules les laisseront directement à l'étape d'arrivée. Vos bagages personnels seront transportés par l'organisation à chaque étape du soir.

**Formule 2** : tous les autres, propriétaires de vans et camions, assureront le transfert de leurs véhicules jusqu'à l'étape du soir. Une navette les ramènera au point de départ de l'étape du jour.

Quelque soit la formule que vous ayez choisie, nous attirons votre attention sur le fait que l'horaire de départ de la randonnée chaque matin est conditionné à l'horaire du bus rapatriant les randonneurs et qu'ils ne pourront en aucun cas en faire le reproche à l'organisation.

### **Repas**

Les repas sont assurés soit par un traiteur ou pris dans des restaurants partenaires. Seuls les randonneurs et accompagnateurs inscrits pourront avoir un repas. Toutes les personnes souhaitant se joindre aux repas du soir doivent se rendre sur le site internet où sera indiqué en temps voulu les contacts de réservations (cf voir programme)

Les participants ayant un régime particulier (végétarien, végétalien) doivent prendre contact directement avec les restaurateurs et traiteurs assurant les repas au cours de la semaine (une liste sera fournie en temps voulu).

### **Sanitaires**

Des douches et toilettes seront à disposition des randonneurs dans des équipements publics près des lieux de campement (certains équipement sportif, prévoir éventuellement un maillot de bain en cas de douches communes). Le campement se fait sur le lieu où sont parqués les chevaux, dans des campings quand cela est possible.

### **Itinéraire**

Tous les jours les itinéraires vous seront communiqués. Aucune carte ne sera distribuée. Les itinéraires sont reconnus et balisés. Le type de balisage vous sera indiqué le jour du départ. La distance entre les étapes est d'environ 25 à 39 km.

L'assurance de l'organisation ne couvre que le circuit défini et balisé sous sa responsabilité.

### **Service médical et vétérinaire**

En cas de besoin nous fournissons les coordonnées de vétérinaires, médecins et maréchal-ferrant.

Leurs services sont à la charge du randonneur, du propriétaire de l'animal et sont acquittés sur place.

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

(À lire par tout participant inscrit)

Toute personne inscrite à la Route Randonnée Découverte déclare avoir pris connaissance du présent règlement intérieur et accepte de s'y conformer.

La Route Randonnée Découverte est une randonnée sans esprit de compétition, qui doit s'accomplir dans le respect du cheval, de l'environnement, de la propriété privée et bien sûr des autres participants, quelque soit leur moyen de locomotion.

**Article 1** - Aucun support publicitaire ne sera admis en dehors de ceux apposés par l'organisation.

## **Article 2** - Inscription et annulation

Vous pouvez vous inscrire pour la totalité du parcours ou pour les quatre premiers jours ou les quatre derniers jours.

L'arrivée des participants se fait la veille du départ et le premier repas du soir est inclus dans l'inscription. L'arrivée le matin même du départ ne donne lieu à aucun remboursement et ne vous permettra de rapatrier votre véhicule à votre étape finale.

Les inscriptions ne seront enregistrées qu'à l'encaissement de l'acompte représentant 30%.

Le solde devra être réglé le jour de l'arrivée.

L'abandon en cours de parcours ne donne droit à aucun remboursement.

**En cas d'annulation de l'inscription, quelque en soit la raison (certificat médical compris), l'acompte ne sera pas remboursé.**

## **Article 3** - Assurance et responsabilité

Les participants devront être assurés en responsabilité civile pour sortie sportive et couverture du risque incendie des bâtiments et forêts, dégâts aux cultures.

Les participants devront posséder une licence sportive en cours de validité ou une assurance individuelle accident et un **CERTIFICAT MÉDICAL OBLIGATOIRE DE MOINS DE DEUX MOIS** ainsi qu'une assurance individuelle responsabilité civile pour le cheval.

Le port du casque ou de la bombe est obligatoire pour tous les cavaliers et vététistes. Dans le cas où le port du casque ou de la bombe ne soit pas effectué par une personne majeure, le cavalier ou vététiste déclare décharger l'organisation de toute responsabilité due au non usage de cette protection.

L'annulation d'une inscription étant toujours génératrice de frais, il est possible de souscrire auprès de votre assureur habituel les garanties nécessaires.

L'organisation est couverte par une assurance « responsabilité civile ». Elle agit en qualité de coordinateur entre les participants d'une part, et les prestataires de services d'autre part. Il en résulte notamment qu'elle ne pourra en aucun cas être tenue responsable de tout accident, blessure, irrégularité détérioration des effets, pertes, vols ou autres. Les participants devront être assurés par leur responsabilité civile pour leurs dommages propres. Si les circonstances l'y obligent, l'organisation se réserve le droit de modifier le programme ou ses prestations. Le simple remboursement des sommes versées par le participant, délie l'organisation de tout engagement et l'exempte de toutes indemnités envers le participant.

#### **Article 4 - Meneur d'attelage et chevaux de propriétaire.**

La Route Randonnée Découverte à cheval ou en tant que meneur nécessite un niveau d'équitation au moins équivalent au galop 4 d'attelage. Un contrôle de fiabilité du matériel sera effectué avant le départ.

Les chevaux devront obligatoirement remplir les conditions suivantes : Etre en parfaite condition pour randonner.

Etre ferré ou porter des protections leur permettant de randonner. Provenir d'une écurie indemne, depuis 30 jours, de toute maladie contagieuse pour l'espèce équine (certificat vétérinaire) et ne présenter aucun signe clinique de maladie.

Pour être valable, l'ensemble des pièces devra avoir été certifié et visé par un vétérinaire ou un officier des haras et présenté au contrôle vétérinaire au départ de la manifestation.

**Les participants doivent se présenter avec le document d'identification du cheval et les vaccins obligatoires selon la législation en vigueur.** Un contrôle sanitaire sera effectué à l'étape de départ. Un autre contrôle sera réalisé au milieu de la randonnée pour les participants qui arrivent pour faire les quatre derniers jours de la randonnée.

NB : attention aux chiens ! Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident causé par les chiens. Les parties lésées seraient alors invitées à se retourner contre les propriétaires des chiens en cause.

**Article 5** -Les jeunes randonneurs de moins de 18 ans devront être accompagnés par un adulte.

**Article 6** - Les cavaliers et meneurs d'attelage devront préparer le matériel pour les parcs de leurs chevaux et l'identifier à l'aide d'une **FICHEPLASTIFIÉE IMPERMEABLE indiquant leurs noms et prénoms et le nombre de chevaux par parc**. Ils devront également être rassemblés à l'aide de tendeurs ou grands sacs, ceci afin d'éviter tout mélange de matériaux. Ces piquets, postes de clôtures et enrouleurs dûment identifiés peuvent être personnalisés par vos soins afin d'être facilement reconnaissables. Ils seront confiés aux membres de l'organisation chargés de monter les parcs. Les bénévoles indiqueront aux randonneurs l'emplacement de leur parc à leur arrivée sur le campement. Vous devrez respecter les emplacements indiqués. Si vous ne souhaitez pas confier à l'organisation le montage de votre parc, veuillez le signaler sur la fiche d'inscription.

#### **Article 7 - Bivouac**

Pour des raisons de sécurité et de bien-être, les randonneurs et accompagnateurs ont obligation de respecter les lieux de bivouac. L'organisation leur indiquera les lieux où garer leurs véhicules sur les parkings, installer leurs chevaux, leur matériel et monter leurs tentes.

#### **Article 8 - Accompagnateur**

Un accompagnateur est une personne qui seconde un randonneur (ex. il conduit le véhicule, monte le parc...) mais qui n'emprunte pas le parcours balisé. Il bénéficie des repas, des spectacles et des visites. **Attention tout accompagnateur ne respectant pas l'article 8, en empruntant le parcours déposé par l'organisation devra s'acquitter immédiatement du montant de la totalité de la semaine entant que randonneur et non accompagnateur.**

**Article 9** - Transport des véhicules.

Afin de pouvoir partir le plus tôt possible le matin, l'organisation vous propose de garer vos véhicules à l'étape finale. Une navette se chargera du transfert des randonneurs à l'étape de départ. L'équipe se chargera de transporter les affaires de chaque randonneur.

Dates et horaires de transfert :

Ils vous seront communiqués en temps voulu sur notre site.

**Article 10** – Les participants se verront remettre un bracelet qu'ils devront porter obligatoirement pour l'accès aux repas.

**Article 11** - Les participants ayant un régime alimentaire personnel devront prendre contact directement auprès des restaurateurs assurant les repas aux étapes. L'organisation leur fournira leurs coordonnées.

**Article 12** - L'organisation se réserve le droit de faire appel aux représentants de l'ordre public et de solliciter le départ de tout participant qui perturberait le bon déroulement de la randonnée; ceci sans remboursement du montant de l'inscription. L'organisation se réserve le droit d'éviction de toute personne qui suivrait la randonnée et profiterait de la structure d'organisation sans être légalement inscrite.

**Article 13** - Le bien-être des animaux est à la base de l'esprit de la Route Randonnée Découverte, toute personne faisant preuve de mauvais traitement envers un cheval, un chien ou tout autre animal, pourra être exclue par l'organisation.

**Article 14** - Nous traversons une nature protégée et des parcs naturels. Nous vous demandons de ne pas sortir des sentiers balisés par l'organisation, de ne pas laisser traîner ni jeter de papiers sur le parcours. Des poubelles seront à votre disposition sur le lieu du campement.

**Article 15** - L'organisation se réserve le droit d'utiliser les images sur lesquelles vous pourriez apparaître.

Je soussigné(e), .....,  
déclare accepter et respecter toutes les clauses de ce règlement concernant ma participation à la Route Randonnée Découverte.

Signature (Nom et prénom)

### **Accord d'utilisation d'image(s) personnelle(s) pour participant(e) majeur(e)**

En conformité avec la législation actuelle, nous devons demander aux participant(e)s leur autorisation manuscrite afin de pouvoir utiliser les images de la Route Randonnée Découverte 2016 sur laquelle ils peuvent figurer.

Mention à reproduire de manière manuscrite pour un(e) participant(e) majeur(e) :

« Je soussigné(e), nom & prénoms....., atteste par la présente, donner l'autorisation aux organisateurs de la Route Randonnée Découverte 2016, d'utiliser aux fins de promotion de la Route Randonnée Découverte, les images (photographies, vidéos, etc..), prises sur l'itinéraire et/ou lors des haltes de la randonnée, me concernant et/ou concernant, nom & prénoms ..... m'accompagnant.

Conformément à la législation en vigueur, je reconnais donner cet accord libre de droits pour l'utilisation de ces images pour la presse, Internet, ainsi que pour tous les supports médiatiques existants et/ou à venir.

Fait en ..... exemplaire(s), à ..... Le ..... pour faire valoir ce que de Droit.

Signature avec mention « Lu et approuvé, bon pour accord » »



**Accord d'utilisation d'image(s) personnelle(s) pour participant(e) majeur(e)  
accompagné(e) d'enfant(s) mineur(s)**

Mention à reproduire de manière manuscrite pour un(e) participant(e) majeur(e) accompagné(e) d'un ou de plusieurs enfants mineurs :

« Je soussigné(e), nom & prénoms ....., atteste par la présente, donner l'autorisation aux organisateurs de la Route Randonnée Découverte 2016, d'utiliser aux fins de promotion de la Route Randonnée Découverte, les images (photographies, vidéos, etc..), prises sur l'itinéraire et/ou lors des haltes de la randonnée, me concernant et/ou concernant, nom & prénoms ..... m'accompagnant, et / ou :

- nom & prénoms .....,

- nom & prénoms .....,

- nom & prénoms .....,

- nom & prénoms .....,

enfant(s) mineur(s) m'accompagnant, pour le(s)quel(s) je reconnais avoir autorité pour donner cet accord.

Conformément à la législation en vigueur, je reconnais donner cet accord libre de droits pour l'utilisation de ces images pour la presse, Internet, ainsi que pour tous les supports médiatiques existants et/ou à venir.

Fait en ..... exemplaire(s), à ..... Le ..... pour faire valoir ce que de Droit.

Signature avec mention « Lu et approuvé, bon pour accord » » #